



Façade en enduit gratté au lieu de grésé

Par **cathyetpierre**, le **24/06/2015** à **17:33**

Bonjour

Nous avons signé une confirmation de commande auprès d'une entreprise en moselle pour la façade de notre maison. Nous voulions un enduit en grésé, ce qui a été tarifié ainsi sur la confirmation de commande: Grésé couleur façade, la surface totale est indiquée, sans prix au m2 ou pour la surface totale, aucun détail. Nous avons fait réalisé également des travaux de maçonnerie (en calculant cela revient à 55 euros/m2. Les travaux étant presque achevés une tierce personne nous a fait remarqué que ce n'était pas du grésé mais un enduit gratté (moins cher au m2). Mon mari en a immédiatement parlé au responsable des façadiers qui a affirmé que ce n'était pas possible de faire du grésé sur du bisotherm et qu'il avait mis une sous-couche spéciale en fibre. Le gérant affirme que la sous-couche est 10 fois supérieure en épaisseur que pour un crépis normal, 3 cm selon lui alors que ça fait 1,5cm, que la sous-couche est plus chère et que donc ça revient au même prix au m2!!!! Il me reste 2000 euros à verser car les travaux sont finis. Ai-je le droit de contester, comment faire pression car il y a eu tromperie et "arnaque" sur la facturation des travaux. Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **25/06/2015** à **09:38**

Bonjour,

faites expertiser les travaux réalisés ? Si le résultat n'est pas conforme au devis vous aurez alors un point d'appui pour réclamer ? L'expertise démontrera aussi si il y a une différence budgétaire entre les 2 finitions...